

Appendice 1

Original : anglais

**CAS DE NON-APPLICATION POTENTIELLE DÉCLARÉS PAR DES OBSERVATEURS DANS LE CADRE  
DES PROGRAMMES D'OBSERVATEURS RÉGIONAUX DE L'ICCAT**

**1. Programme d'observateurs régionaux de l'ICCAT pour les transbordements (ROP-Trans)**

<i>Pavillon</i>	<i>LSTLV</i>	<i>Navire de charge</i>	<i>N° du déploiement</i>	<i>PNC</i>	<i>PNC confirmé</i>	<i>Réponse/explication/mesure prise</i>
Japon	AT000JPN00537; AT000JPN00482	FUTAGAMI	175	Le carnet de pêche du LSPLV était imprimé, mais les pages n'étaient pas reliées ni numérotées.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00450	IBUKI	174	Les radeaux de sauvetage n'étaient pas visibles sur le pont du LSPLV. Le carnet de pêche était imprimé et tenu à jour, mais n'était pas relié.		L'Agence de la pêche du Japon (FAJ) a confirmé que le navire était équipé d'un radeau de sauvetage (cf. photo ci-jointe). Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Taipei chinois	AT000TAI00228	IBUKI	174	Le numéro ICCAT du LSPLV figurant dans l'autorisation de transbordement ne coïncidait pas avec le numéro ICCAT du LSPLV de la base de données de navires. Aucune autorisation de transbordement mise à jour ou corrigée n'a été fournie à l'observateur.		Ce cas pourrait ne pas être correct. Selon notre registre, le navire en question avait deux numéros ICCAT (AT000TAI214 et AT000TAI228) dans la base de données de l'ICCAT avant novembre 2014. Néanmoins, suite à la vérification par recoupement réalisée par le Secrétariat de l'ICCAT et la confirmation obtenue auprès de notre autorité, AT000TAI228 a été supprimé et AT000TAI214 a été conservé dans la base de données (cf. pièces jointes 1.1 et 1.2). Nous confirmons que le numéro ICCAT consigné dans l'autorisation de transbordement était correct.

Taipei chinois	AT000TAI00181	IBUKI	174	Les marquages du LSPLV n'étaient pas lisibles à certains endroits du navire et les lettres peintes étaient détériorées. Plus particulièrement, l'observateur n'a pas pu lire l'indicatif d'appel radio sur le côté tribord et le nom du navire sur la proue tant que le navire de charge ne se trouvait pas directement le long du LSPLV.		Nous avons déjà notifié au propriétaire cet incident et avons demandé aux navires de pêche de repeindre leurs marques dès qu'il sera possible de procéder à cette opération de repeinte.
Taipei chinois	AT000TAI00189	IBUKI	174	Les voyants lumineux des deux dispositifs VMS (modèles Argos et Thrane & Thrane) placés à bord du LSPLV étaient éteints. Un troisième boîtier non identifié était visible, mais l'observateur n'était pas certain que celui-ci était allumé.		Après avoir vérifié dans notre système, nous confirmons que notre navire avait correctement transmis ses positions le jour du transbordement. Le diagramme VMS est présenté dans la pièce jointe 2 (suivi VMS envoyé).
Chine	AT000CHN00022	IBUKI	174	Le nom du LSPLV figurant sur l'autorisation de transborder ne coïncidait pas avec le nom du navire figurant dans la base de données de l'observateur.	Oui	Erreur d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.
Taipei chinois	AT000TAI00207	IBUKI	174	Les marquages sur la proue du LSPLV étaient rouillés et endommagés et l'observateur n'a pas pu lire les marquages du navire, sauf à une distance très proche.		Nous avons déjà notifié au propriétaire cet incident et avons demandé aux navires de pêche de repeindre leurs marques dès qu'il sera possible de procéder à cette opération de repeinte. Le navire les a repeintes (photo présentée pièce jointe 3).

Japon	AT000JPN00514	IBUKI	174	<p>L'indicatif d'appel radio du LSPLV n'était pas affiché de manière visible sur le navire. De plus, l'indicatif d'appel radio du LSPLV n'était pas consigné correctement dans le carnet de pêche et le carnet de pêche n'était pas à jour, la dernière entrée datant du 20 novembre 2015. Il a été signalé à l'observateur que le LSPLV avait eu un problème de moteur et qu'il n'avait pas réalisé d'opération de pêche depuis le 20.</p>	<p>Un panneau à tribord montrant l'indicatif d'appel radio était temporairement détaché en raison de dommages importants des tuyaux en fer auxquels le panneau était fixé. Peu après le transbordement, le navire est entré dans un port pour y réaliser un entretien et la FAJ a confirmé que le panneau avait été fixé à nouveau et affichait correctement les informations (cf. photo en pièce jointe).</p> <p>L'indicatif d'appel radio du LSPLV n'a pas été correctement consigné dans le carnet de pêche, en raison d'une erreur, et la FAJ a ordonné au navire de le consigner correctement.</p> <p>La FAJ a confirmé que le navire avait un problème de moteur depuis le 13 novembre et avait mis un terme à ses activités de pêche à partir du 20. Peu après le transbordement, le navire est entré dans un port pour y réaliser un entretien.</p>
Taipei chinois	AT000TAI00277	IBUKI	174	<p>Il semblerait que le carnet de pêche du LSPLV soit endommagé, les feuilles étaient agrafées en paquets séparés. En outre, l'observateur a également constaté qu'un grand nombre de feuilles du carnet manquaient, certaines feuilles étaient vides et certaines dates étaient retranscrites de manière erronée.</p>	<p>Après avoir vérifié avec les propriétaires et dans notre base de données de carnets de pêche électroniques, nous avons confirmé que le navire en question a déclaré ses prises tous les jours dans le système de carnet de pêche électronique, ce qui est conforme aux exigences de la Rec. 03-13. Nous confirmons également que les observations formulées par l'observateur étaient principalement dues au fait qu'ils avaient arraché les pages de copies du carnet de pêche aux fins de leur présentation à l'Agence des pêches après l'entrée du navire aux ports ou la réalisation des activités de transbordement. Étant donné que certaines feuilles du carnet présentaient des espaces vides et que certaines dates n'étaient pas correctes, nous avons demandé au propriétaire du navire de demander au capitaine du navire de remplir chaque jour et avec précision le carnet de pêche.</p>

Saint-Vincent-et-les-Grenadines	AT000VCT00053	IBUKI	174	Le carnet de pêche du LSPLV n'était pas relié. Le permis de pêche montré à l'observateur avait expiré le 9 décembre 2015. Il convient toutefois de noter que le permis renouvelé a été fourni à l'observateur le 14 décembre 2015.		Aucune réponse en date du 10/10/2016, rappel envoyé le 11/10/2016
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	AT000VCT00052	IBUKI	174	Les marquages sur l'avant du navire étaient incorrects.		Aucune réponse en date du 10/10/2016, rappel envoyé le 11/10/2016
Japon	AT000JPN000509 AT000JPN000611 AT000JPN000469	CHIKUMA	176	Les carnets de pêche du LSPLV n'étaient pas reliés et les pages n'étaient pas correctement numérotées.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Chine	AT000CHN00096	IBUKI	174	Le nom du LSPLV figurant sur l'autorisation de transbordement ne coïncidait pas avec le nom du navire.	Oui	Faute d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.
Chine	AT000CHN00023	IBUKI	174	Le nom du LSPLV figurant sur l'autorisation de transbordement ne coïncidait pas avec le nom du navire.	Oui	Faute d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.
Chine	AT000CHN00063	IBUKI	174	Le nom du LSPLV figurant sur l'autorisation de transbordement ne coïncidait pas avec le nom du navire.	Oui	Faute d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.
Chine	AT000CHN00019	IBUKI	174	Le nom du LSPLV figurant sur l'autorisation de transbordement ne coïncidait pas avec le nom du navire.	Oui	Faute d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.

Chine	AT000CHN00097	IBUKI	174	Le 22 décembre 2015, l'autorisation de transbordement ne mentionnait pas le nom correct du LSPLV, Jin Feng étant mentionné au lieu de Jin Sheng.	Oui	Faute d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.
Chine	AT000CHN00087	IBUKI	174	Le 16 décembre 2015, les documents d'inscription nationale du LSPLV ne coïncidaient pas avec les détails du navire figurant dans la base de données de l'ICCAT.	Oui	Faute d'orthographe du nom du navire consigné dans la lettre d'autorisation commise par l'administration. Fera de son mieux pour éviter ce genre d'erreur.
Chine	AT000CHN00023	IBUKI	174	L'inscription du nom figurant à l'avant du navire était usée et difficile à lire.	Oui	Nous avons demandé au propriétaire du navire de pêche de repeindre et de replacer les marques sur le navire, y compris les marques sur la coque du navire lors de sa prochaine escale au port.
Chine	AT000CHN00088	IBUKI	174	L'observateur avait des doutes quant au VMS, même si l'antenne du VMS Thrane & Thrane Sailor a été observée sur la partie supérieure du pont.	Non	Nous avons vérifié notre plateforme VMS et il a été confirmé que le VMS était en bon état à tout moment, nous pouvons fournir les positions exactes de ce navire, si nécessaire.
Chine	AT000CHN00089	IBUKI	174	Au moins 1 espadon provenant du LSPLV a été transbordé accidentellement. Plus tard, dès que le capitaine s'en est rendu compte, il a ordonné que l'espadon soit hissé à bord et en a recherché d'autres. Pendant l'inspection du LSPLV, le capitaine du LSPLV a signalé à l'observateur que tout ce qui se trouvait à bord allait être transbordé.	Non	L'espadon n'a pas été transbordé à ce moment-là, seuls des spécimens de thon obèse et d'albacore ont été transbordés à l'IBUKI, le transbordement de l'espadon est organisé pour la prochaine fois.

Chine	AT000CHN00024	IBUKI	174	L'unité VMS se trouvait dans un boîtier qui dissimulait l'unité en soi, même si le boîtier portait l'étiquette de Thrane & Thrane TT3026.	Non	Le capitaine craignait que l'unité VMS se casse, c'est pourquoi l'unité avait été placée dans un boîtier, mais l'unité VMS fonctionnait correctement d'après notre plateforme.
Taipei chinois	AT000TAI00141	IBUKI	174	Le 23 novembre 2015, les marquages sur l'avant du LSPLV étaient très effacés et ne pouvaient être lus qu'à une distance très rapprochée.		Nous avons déjà notifié au propriétaire cet incident et avons demandé aux navires de pêche de repeindre leurs marques dès qu'il sera possible de procéder à cette opération de repeinte.
Taipei chinois	AT000TAI00129	CHITOSE	179	Le 14 février 2016, aucun témoin lumineux visible sur le dispositif VMS du LSPLV. Il convient de noter que le capitaine du LSPLV a signalé à l'observateur que la lumière était éteinte, mais que le VMS fonctionnait toujours.		Ce navire de pêche avait normalement signalé ses positions à la date du transbordement et le diagramme du VMS est fourni en pièce jointe 4 (données VMS transmises).
Taipei chinois	AT000TAI00095	VICTORIA II	180	Le 9 mars 2016, les marquages à l'avant et à l'arrière du navire étaient très rouillées, le nom du navire et son indicatif d'appel radio étaient illisibles.		Nous avons déjà notifié au propriétaire cet incident et avons demandé aux navires de pêche de repeindre leurs marques dès qu'il sera possible de procéder à cette opération de repeinte.
Taipei chinois	AT000TAI00269	Taisei Maru No.24	181	Le 1er avril 2016, le LSPLV avait à bord deux unités VMS et les deux étaient éteintes au moment de l'embarquement de l'observateur. Ceci dit, une unité est restée allumée lorsque l'observateur a débarqué.		Ce navire de pêche avait normalement signalé ses positions à la date du transbordement et le diagramme du VMS est fourni en pièce jointe 5 (données VMS transmises).
Japon	AT000JPN00397	TAISEI MARU NO.15	178	Le 22 décembre 2015, le carnet de pêche du LSPLV était imprimé mais n'était pas relié.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).

Corée	AT000KOR00215	VICTORIA II	180	Le 4 mars 2016, le nom du navire inscrit sur l'avant du LSPLV ne coïncidait pas avec le nom figurant dans le registre ICCAT. Il convient toutefois de noter que toutes les autres informations étaient correctes et conformes à celles figurant dans le registre ICCAT.	Non	Le nom du navire (Oryong No.801) inscrit dans le registre ICCAT ne coïncidait pas avec le nom écrit sur l'avant du navire le 4 mars 2016.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	AT000VCT00052	CHITOSE	179	Le 12 mars 2016, l'observateur a signalé que le carnet de pêche du LSPLV n'était pas relié et que les pages n'étaient pas numérotées.		Aucune réponse en date du 10/10/2016, rappel envoyé le 11/10/2016
Japon	T000JPN00514; AT000JPN00494	CHIKUMA	184	Le 13 juin 2016 et le 11 juillet 2016 respectivement, des feuilles du carnet de pêche non relié sur support papier ont été présentées à l'observateur et il lui a été indiqué que le LSPLV ne disposait pas de carnet de pêche électronique opérationnel à bord.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00478	FUTAGAMI	182	Le 15 avril 2016, le carnet de pêche imprimé du LSPLV n'était pas relié et les pages n'étaient pas numérotées. L'observateur a également demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00536	FUTAGAMI	182	Le 30 avril 2016, l'observateur a signalé qu'un carnet de pêche électronique n'avait pas été montré à l'observateur, car l'ordinateur à bord du LSPLV ne fonctionnait pas. Le carnet de pêche imprimé qui lui a été présenté n'était ni relié ni numéroté.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).

Taipei chinois	AT000TAI00255	TAISEI MARU No. 15	185	Le 15 juillet 2016, le carnet de pêche du LSPLV n'était pas à jour, la dernière entrée datant du 2 juin 2016.	Après avoir vérifié avec les propriétaires et dans notre base de données de carnets de pêche électroniques, nous avons confirmé que le navire en question a déclaré ses prises tous les jours dans le système de carnet de pêche électronique, ce qui est conforme aux exigences de la Rec. 03-13. Nous avons toutefois également demandé au propriétaire du navire de demander au capitaine du navire de remplir le carnet de pêche sur support papier en même temps que le carnet de pêche électronique.
Japon	AT000JPN00079	CHIKUMA	184	Le 20 juillet 2016, des feuilles du carnet de pêche imprimées, numérotées mais non reliées ont été présentées à l'observateur. Il a été signalé à l'observateur que le navire ne disposait pas de carnet de pêche électronique à bord.	Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00131	TAISEI MARU No. 15	185	Le 24 juillet 2016, le carnet de pêche du LSPLV n'était pas à jour, la dernière entrée datant du 20 juillet 2016.	Entre le 21 et le 23 juillet 2016, le capitaine du navire n'a pas copié les données de prise consignées dans son propre carnet de note dans un carnet de pêche. La FAJ a donné l'instruction de remplir un carnet de pêche chaque jour.
Chine	AT000CHN00101	GENTA MARU	183	Le 7 juin 2016, le nom en anglais du LSPLV ne figurait pas sur la proue ni sur la poupe.	En réalité, le nom anglais était présent sur la proue et la poupe du navire, mais il avait disparu en raison de fortes rafales de vent et de fortes vagues pendant la longue période passée en mer. Nous avons déjà ordonné aux propriétaires du navire de pêche de repeindre la coque et les marques du navire dès que le navire rejoindra le prochain port et de repeindre régulièrement le nom du navire.



Japon	AT000JPN00429	TAISEI MARU No. 15	185	Le 14 juin 2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.	Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00485	TAISEI MARU No. 15	185	Le 17/06/2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.	Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00525	TAISEI MARU No. 15	185	Le 2 juillet 2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.	Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00158	TAISEI MARU No. 15	185	Le 22/07/2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.	Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00337	TAISEI MARU No. 15	185	Le 24/07/2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.	Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).

Japon	AT000JPN00506	TAISEI MARU No. 15	185	Le 25/07/2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Japon	AT000JPN00394	TAISEI MARU No. 15	185	Le 26/07/2016, un carnet de pêche non relié sur support papier a été présenté à l'observateur. L'observateur a demandé qu'un carnet de pêche électronique lui soit montré sur un écran d'ordinateur, mais cela n'a pas été fait. Il faut également noter que le carnet de pêche présenté à l'observateur ne présentait pas le format correct pour l'océan Atlantique.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016). Le capitaine du navire n'a pas copié les données de prise consignées dans son propre carnet de note dans un carnet de pêche ces derniers jours et a montré son carnet de note à l'observateur. La FAJ a donné l'instruction de remplir un carnet de pêche chaque jour.
Japon	AT000JPN00333	TAISEI MARU No. 15	185	Le 31 juillet 2016, l'observateur a signalé que le LSPLV n'avait pas de carnet de pêche électronique à bord et que le carnet de pêche sur support papier présenté à l'observateur n'était pas relié.		Comme nous l'avions signalé l'année dernière, un système de carnet de pêche électronique a été mis en place pour quelques navires. Pour les autres navires, des carnets de pêche reliés et numérotés ont commencé à être utilisés à partir de cette saison de pêche (août 2016).
Corée	AT000KOR00057	SHOTA MARU	187	Le 22 août 2016, l'observateur a signalé que les marquages sur l'avant du LSPLV étaient partiellement effacés et étaient illisibles.	Non	Le marquage sur l'avant (No.117 Dongwon) du navire était très sombre en partie, mais il était possible de le lire correctement. Néanmoins, notre ministère a ordonné à ce navire de pêche de repeindre le nom sur l'avant du navire afin qu'il soit clairement identifiable à distance.

Japon	AT000JPN00327	SHOTA MARU	187	Le 25 août 2016, aucune autorisation de transbordement du LSPLV n'a été présentée à l'observateur. Il été indiqué à l'observateur que le LSPLV n'avait pas envoyé les documents nécessaires.	Non	1. Résumé : a) les deux navires avaient obtenu des autorisations préalables de la FAJ le 3 août, plus de trois semaines avant le transbordement ; b) De plus, les deux navires conservaient les exemplaires des documents d'autorisation préalable à bord et les ont présentés à l'observateur ; c) Néanmoins, l'observateur n'a pas accepté leur validité, et a demandé à ce qu'un formulaire, autre que celui de l'autorisation préalable, lui soit présenté, à savoir une lettre d'autorisation de transbordement utilisée par une autre CPC.
Japon	AT000JPN00462	SHOTA MARU	187	Le 26 août 2016, aucune autorisation de transbordement du LSPLV n'a été présentée à l'observateur. Il été indiqué à l'observateur que le LSPLV n'avait pas envoyé les documents nécessaires.	Non	2. Détails : a) le 3 août 2016, la FAJ a délivré des autorisations préalables de transbordement aux deux navires ; b) Les exemplaires des documents de l'autorisation préalable ont été envoyés aux deux navires le 4 août par courrier électronique ; c) Les deux navires conservaient les exemplaires des documents à bord et les ont présentés à l'observateur sur demande les 25 et 26 août, respectivement ; d) Néanmoins, l'observateur n'a pas accepté leur validité, et a demandé à ce qu'un formulaire, autre que le document d'autorisation préalable, lui soit présenté, à savoir une lettre d'autorisation de transbordement utilisée par une autre CPC ; e) Les capitaines des deux navires ont répondu qu'ils ne disposaient pas de cette lettre d'autorisation de transbordement, simplement car celle-ci ne concerne que les navires arborant le pavillon d'une autre CPC.